

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DE RECOURS/NON RECOURS

Afin de permettre au greffe du tribunal administratif de Grenoble de réaliser les opérations de recherches, votre demande doit comporter les informations suivantes :

### Demandeur de l'attestation

Civilité :                      Madame                      Monsieur                      Maître

Nom / qualité :

Courriel :

Vos références :

### Décision concernée

Type de décision ou arrêté :

*(Choisir dans la liste)*

Date et n° de la décision :

*(Ex: 01/01/2020, n° de permis  
de construire : PC0130021100001)*

Délivré(e) par le maire de la commune de :

Le présent formulaire dûment complété électroniquement est à adresser au tribunal administratif par courriel uniquement à l'adresse suivante : [non-recours.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:non-recours.ta-grenoble@juradm.fr) accompagné de la décision concernée au format pdf. Le document ne doit pas être scanné.

**Aucun formulaire adressé par fax ou voie postale ne sera traité.**

### PARTIE A COMPLETER PAR LE TRIBUNAL

Je, soussigné, greffier en chef du tribunal administratif de Grenoble :

Certifie que la décision désignée ci-dessus, n'a pas fait l'objet d'un recours à la date de ce jour.

Certifie que la décision désignée ci-dessus, a fait l'objet de recours enregistré(s)

le(s)

sous le(s) numéro(s)

:            en cours

terminée(s),

à toutes les parties le(s)

Après consultation du registre informatique, le tribunal n'est pas en mesure de répondre favorablement à votre demande. La date de la décision étant trop ancienne, aucune donnée n'est à disposition de la juridiction pour cette date.

Fait à Grenoble, le

**La présente attestation est établie en dehors d'un recours non encore enregistré à ce jour  
et n'engage pas le tribunal en cas de recours ultérieur.**

Une réponse vous sera transmise dans un délai indicatif de 7 jours.